

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : Impasse des Aubépines - lancement de l'enquête de classement dans le domaine public

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Les colotis de l'impasse des Aubépines demandent son classement dans le domaine communal.

Cette parcelle cadastrée DN 175, d'une contenance de 620 m² constitue la voirie du lotissement Esvan, autorisé le 24 mai 1974, et dessert six lots.

Il est proposé de classer cette impasse dans le domaine public communal après enquête publique.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à engager l'enquête de classement de la parcelle DN 175 constituant l'impasse des Aubépines ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Monsieur BOILEAU n'a pas pris part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ